

MAIRIE DE CHIMILIN

PROCES-VERBAL de la Séance du conseil municipal du 23 MAI 2018

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Madame AGLIATA Florence, Monsieur BUFFEVANT Gérard, Madame BURDIN Bérangère, Monsieur JACQUIER Laurent, Madame PETELET Caroline, Madame LAGREOU Liliane

Absents : Madame Sylvie CLEYET-MAREL a donné pouvoir à Madame Caroline PETELET
Monsieur FRERE Daniel a donné pouvoir à Monsieur BACLET Jean-Raymond
Monsieur Julien ROBERT-QUATRE

Secrétaire de séance : Madame BURDIN Bérangère

Convocation du 17 mai 2018

Après une modification effectuée pour rectifier le nom des conseillers municipaux qui s'étaient abstenus de voter pour l'instauration du périmètre d'études dans le centre-bourg : les conseillers nommés dans le compte-rendu étaient Madame PETELET et Monsieur BUFFEVANT alors qu'il s'agissait de Madame PETELET et de Madame CLEYET-MAREL, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 avril 2018.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1 - Restitution de la maison de conseil en énergie partagée (CEP) :

La commune s'est inscrite pour 3 ans dans le dispositif du conseil en énergie partagé proposé par le SEDI 38. L'objectif de ce dispositif est de donner à la commune une vision globale des consommations énergétiques de ses bâtiments et de l'éclairage public et d'analyser les opportunités en matière d'économie d'énergie.

Madame AUSSÉNAC, conseillère en énergie partagée au SEDI 38, a réalisé cette mission et présente au conseil municipal un bilan commenté des consommations des bâtiments et de l'éclairage public, après avoir rappelé le contexte national : la Loi de transition énergétique de 2015 et la réglementation thermique en vigueur. Elle fait part également de l'obligation

en 2018 de surveiller la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires du 1^{er} degré.

En s'appuyant sur les mesures qu'elle a effectuées dans les bâtiments, des préconisations techniques, à court et plus long terme, sont listées pour faire des économies. Des aides peuvent être allouées sous différentes formes.

Pour exemples, Madame AUSSENAC indique que la commune a reçu l'aide du SEDI pour mettre aux normes l'éclairage public et ajuster les abonnements. Elle a utilisé également les CEE (crédits d'économie d'énergie) pour réaliser à moindre frais l'isolation thermique des combles des bâtiments communaux en début d'année 2018.

En Nord-Isère, c'est désormais l'organisme N-ID (Nord Isère Durable) représenté au conseil municipal par Monsieur VAILLY qui accompagnera les communes en matière de conseil en énergie partagée. La commune devra se positionner pour savoir si elle poursuit son engagement en la matière.

2 – DELIBERATIONS

➤ Mise à jour du règlement périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

Le passage à la semaine de quatre jours et la suppression des Tap nécessite de modifier le règlement périscolaire. La commission en charge du périscolaire s'est réunie mercredi 16 mai, pour examiner les modifications à proposer au conseil municipal.

Les modifications proposées et votées tiennent également compte des observations des agents :

- modification des horaires de garderie du soir : 16h30-18h
- précisions quant aux PAI, Projet d'accueil individualisé afin de prendre en charge, en toute sécurité, les enfants qui présentent des allergies, intolérances alimentaires, maladie ou handicap, et pour pallier l'inaction de certains parents
- révision du tarif des pénalités de garderie du soir
- création d'un tarif de garderie du soir après les activités USEP ou ADMR
- précision quant à la prise en charge des enfants qui participent aux activités USEP ou à l'aide aux devoirs, après 16h30. Il est à noter que les bénévoles et les animateurs des activités débutant jusqu'à 16h45 prendront en charge les élèves dès 16h30 et dans ce cas il n'y a pas de paiement de la garderie. Celle-ci ne sera facturée que si l'enfant reste en garderie après l'activité au tarif de 0.50 € ou si l'activité débute après 16h45 au tarif de 1.50€.

Le tarif des repas n'est pas modifié et par 14 voix contre et une pour (Monsieur BUFFEVANT), le conseil décide d'appliquer 1 tarif unique de garderie, que les enfants soient domiciliés à Chimilin ou à l'extérieur.

➤ Mise à jour du règlement de la salle des fêtes :

Afin d'éviter les usages abusifs et de pouvoir, le cas échéant, disposer de la salle le vendredi soir pour des activités communales, la commission finances propose que la remise des clefs se fasse le samedi matin et instaure la possibilité de louer la salle pour 3 jours au tarif de

250 € pour les habitants de la commune et de 450 € pour les extérieurs. Les jours et heures de location seront obligatoirement indiquées sur la convention de location signée par la mairie et le locataire.

2 abstentions : Madame PETELET (2 votes) et 12 voix pour

➤ **Création d'un règlement pour les cadeaux aux élus et aux personnels de la commune, en cas d'évènements familiaux :**

Le règlement a été travaillé lors de plusieurs commissions et la proposition amendée après débat par le conseil, est votée à l'unanimité. La mairie se réfèrera au règlement fixé en cas de naissance d'enfant, de mariage ou décès de conseiller ou agent actif, de mariage ou décès de leurs parents, enfants et conjoints, d'anciens conseillers, adjoints, maires et agents.

➤ **Participation financière pour une classe des ULIS à Aoste :**

Un enfant domicilié à Chimilin a été scolarisé en classe ULIS (classe adaptée) du 1 septembre au 30 novembre 2017. La Mairie d'Aoste demande le paiement de la participation financière qui s'élève à 600€ par élève pour l'année scolaire. Le conseil donne son accord pour le paiement de la somme totale proratisée au temps passé.

➤ **Convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire du CDG38 :**

Les élus ont participé à une réunion de présentation de la médiation préalable instaurée dans le cadre de la Loi de modernisation de la justice. Elle prévoit pour une période expérimentale de 4 ans le recours à la médiation destinée à résoudre les conflits avant de recourir aux Tribunaux. C'est un processus amiable, confidentiel et volontaire qui présente de nombreux avantages : coût réduit, désengorgement des Tribunaux, issue rapide des conflits. Le centre de Gestion de l'Isère propose la signature d'une convention à titre gratuit lui confiant la mission de médiateur en matière de litiges de la fonction publique, pour une durée de 4 ans. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

➤ **Protection de la tourbière du MOLLARD dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB)**

Madame Le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas-Dauphiné et de l'Est Lyonnais. Chimilin est concernée au titre de la tourbière du Mollard. C'est un outil de protection des tourbières qui est complémentaire et superposable à l'outil de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) existant dans ce secteur. Le périmètre de protection apporte une réglementation des usages sur le long terme car les tourbières sont rares, menacées et leur destruction est irréversible. Pour enclencher la procédure, il faut que chaque commune concernée se positionne. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour engager l'instruction de ce projet sur la commune.

3 – Présentation du patrimoine de la commune :

Philippe HUMBERT commente le diaporama des bâtiments et différents terrains communaux qu'il a réalisés.

4- Actualités de la communauté de communes :

Pendant la fermeture pour travaux de la piscine des Abrets, le centre nautique de la Tour du Pin devrait accueillir les scolaires de Chimilin pour les séances de natation à partir de la rentrée de septembre 2019.

Un concert de l'artiste STRACHO en résidence à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné s'est tenu à la médiathèque le 19 mai.

4- Questions diverses :

Madame Le Maire informe le conseil que des réunions sont prévues avec le service urbanisme et aménagement de la communauté de communes au sujet du périmètre d'étude du centre-village et avec EPORA pour le renouvellement de la convention d'études et de veille foncière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal